



**QUELS SONT LES DROITS ET LES OBLIGATIONS
DES PERSONNES RÉFUGIÉES?**

QUELS SONT LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES PERSONNES RÉFUGIÉES?

Le droit le plus essentiel de toute personne réfugiée est de ne pas être renvoyée dans un pays où elle serait menacée de persécutions ou d'autres graves violations des droits humains.

Les réfugié-e-s ont d'autres droits, comme la liberté d'exprimer leur opinion et de se déplacer, le droit d'avoir accès à des soins et à une formation. Ces personnes ont aussi le droit de travailler. Si elles en ont besoin, elles ont par ailleurs droit à l'aide sociale.

Les réfugié-e-s ont également des devoirs, et doivent bien entendu respecter les lois et les règles de leur pays d'accueil.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugié-e-s et les traités internationaux relatifs aux droits humains déterminent les droits minimaux accordés aux réfugié-e-s. Le droit suisse complète ces dispositions.



UNHCR

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

www.unhcr.ch